



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240604-D2024_64_SI-AR

DECISION 2024-64

Vu la délibération n°13 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation au Président de la Communauté de Communes de Cattenom e Environs,

Vu la délibération n°19 du Conseil communautaire du 12 décembre 2023 portant adoption du règlement de mise à disposition de composteurs pour des sites de compostage partagé,

Considérant la demande présentée par la Commune d'Evrange pour le site du cimetière communal,

Considérant le caractère complet du projet présenté,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1^{er} :

De confier à la commune d'Evrange pour le site du cimetière communal, le matériel de compostage suivant :

2 composteurs de 600 litres

Article 2 :

Le matériel sera installé rue de l'église à 57570 Evrange

Article 3 :

Les personnes pouvant participer au compostage sur ce site sont :

- Les personnes entretenant les tombes du cimetière communal
- Le personnel communal

Article 4 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 4 juin 2024

Le Président
Michel PAQUET

Decisions / Publication sur le site
de la CCCE, le 07 AOUT 2024

